

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

pour la

DEMANDE D'OFFRE (S) À COMMANDES

Numéro de référence :	10212919	Numéro de la demande de soumissions :	10212919
Nom de l'organisation :	Ministère du Patrimoine canadien (PCH)		
Date de la demande de soumissions :	19 octobre 2022	Date de clôture :	28 novembre 2022 – 14h00 HNE
Date de commencement prévu:	Date d'attribution d'offre(s) à commandes		
Date de livraison estimative:	N/A		
Durée du contrat:	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 octobre 2024, avec trois (3) périodes optionnelles d'une année chacune.		
Méthode de sollicitation :	Concurrentielle		
Accords commerciaux:	L'Accord de libre-échange canadien (ALEC), l'Accord de libre-échange Canada-Chili, les Accords de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne, l'Accord de libre-échange Canada-Honduras, l'Accord de libre-échange Canada-Corée, l'Accord de libre-échange entre le Canada et Panama, Accord de libre-échange Canada-Pérou, l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) et l'Accord de libre-échange Organisation mondiale du commerce – Accord sur les marchés publics (OMC-AMP).		
Ententes sur les revendications territoriales globales s'applique:	Non	Nombre d'offre à commandes :	2

NIBS : JI5660 - Clôtures, barrières et portails - installation

DÉTAILS DU BESOIN

Procédure de passation des marchés: ouvert

Ce besoin est ouvert aux soumissionnaires pour des services dans la Région de la capitale nationale.

Titre :

Location de clôtures temporaires et toile d'intimité

Sommaire :

L'objectif de cette demande d'offre à commandes (DOC) est d'établir jusqu'à deux (2) offres à commandes pour le ministère du Patrimoine canadien (PCH) pour obtenir un service de location de clôtures de qualité construction et toiles d'intimités pour la Fête du Canada, Bal de Neige et éventuellement d'autres événements dans la région de la capitale nationale (RCN), tel que décrit à l'annexe « A », l'énoncé des travaux.

AVIS DE PROJET DE MARCHÉ (APM)

pour la

DEMANDE D'OFFRE (S) À COMMANDES

La période est du 1^{er} avril 2023 au 31 octobre 2024, avec trois (3) périodes optionnelles, en plus de trois (3) périodes optionnelles d'une durée de 12 mois chacune.

- Ces événements ont lieu à divers endroits de la région de la Capitale nationale tant au Québec qu'en Ontario, y compris, mais sans s'y limiter, aux endroits suivants : parc de la Confédération, parc Major's Hill, parc Jacques-Cartier, les Plaines LeBreton, rue Sparks, Musée canadien de l'histoire et autres sites satellites d'événements situés dans la région de la capitale nationale. Voir l'annexe « A », article 3.2, pour les détails sur les besoins typiques et spécifications estimés en clôtures.

Critères techniques obligatoires :

CTO1 : L'offrant doit fournir les détails et descriptions d'au minimum trois (3) projets similaires de même ampleur et envergure que les données fournies à l'article 3.2 de l'annexe « A » de l'Énoncé des travaux, terminés au cours des douze (12) dernières années précédant la date de la clôture de cette Demande d'offre à commandes (DOC), démontrant clairement leur expérience à fournir la quantité de matériel et d'équipement requis et en bonnes conditions pour chaque projet.

Chaque description de projet doit inclure :

- le nom du client, téléphone, courriel du client;
- une description du travail;
- la quantité et la description du matériel et de l'équipement utilisés pour chaque projet (Ex. : types de clôture, toile d'intimité, barre de contreventement, etc.) et l'ampleur et envergure du projet;
- le lieu des travaux; et,
- les dates auxquelles les travaux ont été exécutés (de aaaa-mm-jj à aaaa-mm-jj).

Exigences relatives à la sécurité :

Aucune clause de sécurité requise, **sauf si des travaux sur la colline parlementaire sont nécessaires, la clause suivante s'applique pour un SITE ACCESS STATUS :**

1. Les membres du personnel de l'entrepreneur ou de l'offrant devant avoir accès à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent TOUS détenir un **STATUS D'ACCÈS AUX SITES** en vigueur, délivrée ou approuvée par PCH.
2. Les contrats de sous-traitance comportant des exigences relatives à la sécurité NE DOIVENT PAS être attribués sans l'autorisation écrite préalable de PCH.
3. L'entrepreneur ou l'offrant doit respecter les dispositions :
 - a. de la Liste de vérification des exigences relatives à la sécurité et directive de sécurité (s'il y a lieu), reproduite ci-joint à l'Annexe « F ».

Autorité de contrat :

Nom : Lise Berniquez
Courriel : contrats-contracting@pch.gc.ca

Demandes de renseignements :

Les demandes de renseignements concernant le besoin de cette Demande de propositions (DDP) doivent être transmises à l'autorité contractante identifiée ci-dessus. **LES SOUMISSIONNAIRES SONT PRIÉS DE NOTER QUE LA DISTRIBUTION DES DOCUMENTS DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER NE RELÈVE PAS DU SITE ACHATSETVENTES.GC.CA.** L'État se réserve le droit de négocier avec tout fournisseur dans le cadre de tout marché. Les documents peuvent être présentés dans l'une ou l'autre des langues officielles.